

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## macie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## ologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## aire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 599 Société : RAF

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : LAHLOU Abdellatif

Date de naissance : 18/05/1965

Adresse : Dr. Allal Ben Abdellah

cat 09

Tél. : 0621 133904 Total des frais engagés : 354,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 26 JUIN 2020

Nom et prénom du malade : LAHLOU Abdellatif Age : 56

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Affection Oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 22/8/2020

Signature de l'adhérent(e) :



# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
6 JUIN 2020	CS		300,00	Dr. PENNINI MED AMINE OPTOMATOLOGIE 7 RUE IBNOU BAKER RACINE CASABLANCA 0522-36 2000 /02

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE CALIMA ALT ALAAN Docteur en Pharmacie Casablanca - Tel: 0522.52.73.95	06/06/20	54,10

## ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et/ou Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	B	MONTANTS DES SOINS
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXE

# Docteur Mohammed Amine BENNANI

OPHTALMOLOGIE  
Diplômé de l'Institut Universitaire  
BARRAQUER – BARCELONE  
Maladies et Chirurgie des Yeux

*Glaucome - Cataracte - Ophtalmo-pédiatrie - Chirurgie réfractive  
(Myopie - Hypermétrie - Astigmatisme - Presbytie)*

Casablanca, le vendredi 26 juin 2020

Patient : Monsieur Abdellatif LAHLOU

54110



LARMABAK COLLYRE 0.9% / 1 goutte 3 à 4 fois par jour, à renouveler en cas de besoin

PHARMACIE CALIFORNIE  
ALI ALAMI  
Docteur en Pharmacie  
435, Bd. Panoramique Polc  
Casablanca - Tél: 0522.52.19.99

Dr. MOHAMMED AMINE  
OPHTALMOLOGIE  
7, RUE IBNOU BABEK  
RACINE CASABLANCA  
0522.36.20.00 / 0522.36.20.02

Bd Massira Khadra, Rue Ibnou Babek n° 7, Quartier Racine, 20100 Casablanca  
Tél : 0522.36.20.00 / 0522.36.20.02, E-mail : mariophta@gmail.com

01 2022  
02 2020  
1N89

lot / Feb / EXP

Larmabak 0,9 %  
التركيبة 0,9 % محلول  
 قطرات للعين

## Larmabak

0,9 %

Collyre

Chlorure de sodium

Boîte de 1 flacon de 10 ml

لارما<sup>ب</sup>  
ك، 0,9

محلول قطرات  
لليعن

علبة تحتوي على قارورة 10 مل

Sans  
conservateur

دون مادة حافظة

### FR Larmabak 0,9 %

#### Composition :

Chlorure de sodium ..... 0,900 g  
Pour 100 ml de collyre.

#### Liste des excipients :

Hydrogénophosphate de sodium  
dodécahydraté,  
dihydrogénophosphate de sodium  
dihydraté, eau pour préparations  
injectables.

VOIE OPHTALMIQUE.  
TENIR HORS DE LA VUE ET DE  
PORTÉE LA DES ENFANTS.

#### Indications d'utilisation :

Ce médicament est préconisé pour  
soulager les symptômes d'irritation  
liés à la sécheresse oculaire (quand il  
existe une insuffisance de larmes).

A conserver à une température ne  
dépassant pas 25°C.

Ne pas conserver le flacon entamé  
au-delà de 8 semaines.

Lire la notice avant utilisation.

Ne pas injecter, ne pas avaler.  
Médicament non soumis à  
prescription médicale.

Médicament autorisé  
n°3400933817930

MA AMM Maroc n° :  
293/12 DMP/21/NRQ

Théa

Date de première ouverture /  
تاريخ فتح القارورة لأول مرة

0,9 % لارما<sup>ب</sup> ARA

التركيبة :

كلوريد الصوديوم..... 0,900 g  
ل 100 مل من محلول قطرات للعين

قائمة سواغات :

هيدروجينوفسفات الصوديوم  
دوديكانيدرين ، بيبيريدوجينوفسفاط  
الصوديوم ثانوي الامامية، ماء  
المستحضرات الفعلية للحقن.

عن طريق العين

يترك بعيدا عن رؤية و متناول الأطفال

دوعي الاستعمال :

يوصى باستعمال هذا الدواء لتفعيف  
اعراض الالتهاب الناتج عن عقاف العين  
( نظرا لعدم تأثير المسموع بكثرة كافحة ).

يحفظ في درجة حرارة لا تتعدي 25  
درجة مئوية.

لا تختفطوا بالقارورة بعد استعمالها لأكثر  
من 8 أسابيع.

اقرأ النشرة قبل الإستعمال.  
لا يحقن ولا يبلغ.

يسلم هذا الدواء دون وصفة طبية.

رق. التسجيل بالمغرب  
293/12 DMP/21/NRQ

6 1180011100651  
Collyre 10 ml - PPN: 54.10.DH  
LARMABAK 0,9%  
Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,  
Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUCH

Posologie :  
المقادير:

Code CIP 13

Barcode  
3400933817930